



# AMÉLIORER LA SANTÉ ANIMALE DES VOLAILLES BIOLOGIQUES AVEC DES MÉDECINES ALTERNATIVES

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir des compétences en prévention sanitaire et bien être.
- Acquérir des techniques alternatives et innovantes en santé des volailles.

## CONTENU

- Présentation de la formation, du règlement et de l'organisation logistique/horaires, recueil des attentes
- Physiologie des volailles
- Réalisation d'une autopsie par la vétérinaire

### Principales pathologies rencontrées en élevage plein air et corrections en médecines complémentaires

- Homéopathie – Phytothérapie – Aromathérapie
- Principe de base
- Utilisation
- Notions de prophylaxie
- Prophylaxie sanitaire
- Prophylaxie médicale : les programmes vaccinaux
- Les nuisibles en moyens de lutte en agriculture biologique

### Thérapeutique en élevage en médecine alternative : programmes spécifiques

- Les troubles digestifs et entérites
- Les pathologies respiratoires
- Les pathologies locomotrices
- Les pathologies comportementales

Evaluation à partir d'un quizz

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOYENS MATÉRIELS ET OUTILS

- Méthodes pédagogiques : présentation diaporama et explication orale, échanges dynamiques
- Moyens matériels et outils : projection de support, illustrations à l'aide de photos (pathologies), paperboard, quizz, atelier d'autopsie en groupe

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

En début : recueil des attentes. En fin : évaluation des acquis et de la satisfaction.

## INFOS PRATIQUES

> Inscription avant le 24 janvier 2022

**Date** : 03 février 2022

**Durée** : 7 h

**Horaires** : 9h - 17h

**Lieu** : Avignon

**Repas** : repas tiré du sac

**Intervenante** : Oriane Malburet Vye (vetopôle26)

**Responsable de formation à contacter** : Oriane Mertz, conseillère volailles à Agribio 84 et Agribio 13. [oriane.mertz@bio-provence.org](mailto:oriane.mertz@bio-provence.org) / 0695961662

**Public ciblé** : Agriculteurs-trices et porteurs de projet du Vaucluse, Bouches-du-Rhône et des départements limitrophes.

**Prérequis** : Aucun

**Tarif** : 30 euros TTC/h (ou nous contacter). Prise en charge par VIVEA selon éligibilité. Pour les non éligibles : frais de participation de 175 euros par jour de formation (prise en charge financière par votre OPCO possible)

**Inscription** : Voir le bulletin d'inscription et les conditions générales de formation.



## Bulletin d'inscription en 5 étapes



### Étape 1 : « Je suis... »

Nom :

Prénom :

Date de naissance (exigée par le VIVEA) :

Dénomination (GAEC, EARL,...) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Je déclare avoir lu les conditions générales et le programme de la formation et y adhère entièrement et sans réserve.

Date :

Signature :



### Étape 2 : « Je souhaite m'inscrire aux formations suivantes... »

FORMATION 1 :

DATE :

FORMATION 2 :

DATE :

FORMATION 3 :

DATE :

FORMATION 4 :

DATE :

FORMATION 5 :

DATE :

Pour cela je joins **un chèque de réservation de 75 euros par jour de formation à l'ordre du CIVAM Bio du Vaucluse\***. L'inscription à une formation ne sera définitive qu'à réception de ce(s) chèque(s) de réservation.

Je souhaite qu'Agribio 84 conserve mon/mes chèque(s) de réservation à l'année pour les prochaines formations.

\*chèque non encaissé sauf en cas d'absence injustifiée (Voir conditions générales)

### Étape 3 : « Ma situation est.. »

#### • Je suis éligible au VIVEA

Ma formation est donc prise en charge par VIVEA (hors participation des stagiaires) et je joins **OBLIGATOIREMENT** à mon bulletin d'inscription un document attestant de mon éligibilité selon ma situation :

#### Chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant solidaire, aide familiale ou associé

- Aucun document (au besoin nous reviendrons vers vous)

#### Installé(e) depuis moins d'un an

- L'original de l'attestation d'affiliation avec la date d'installation à demander à la MSA

#### Candidat(e) à l'installation

- Une attestation ORIGINALE produite par un Point Accueil Installation ; original du formulaire d'engagement, copie du PPP et copie d'écran du CPF.

#### • Je ne suis pas éligible au VIVEA :

#### Salarié, demandeur d'emploi, chef d'entreprise

- Les organismes suivants sont susceptibles de vous financer (OPCA, FAFSEA, Pôle emploi, CCI, DIF...). Merci de nous contacter pour obtenir un devis ou une facture.

#### Autre cas

- Merci de nous contacter pour étudier votre situation

### Étape 4 : Je regarde si la formation qui m'intéresse nécessite une participation du stagiaire

Dans certains cas, il est demandé une participation financière des stagiaires en plus de la prise en charge VIVEA ou des frais d'inscription pour les non éligibles (voir sur la page de présentation de la formation pour le montant). Il vous est donc demandé de joindre à votre bulletin d'inscription un chèque supplémentaire de ce montant à l'ordre du CIVAM Bio du Vaucluse.

### Étape 5 : J'envoie mon courrier d'inscription à l'adresse suivante :

**AGRIBIO 84**

15 Avenue Pierre Grand – MIN 5 – 84 953 CAVAILLON Cedex

#### En pensant à joindre :

- Le bulletin d'inscription
- Le(s) chèque(s) de réservation de 75 euros par jour de formation (étape 2)
- Le document attestant de mon éligibilité VIVEA (étape 3)
- Le chèque du montant de la participation stagiaire si cela est demandé (étape 4)

